

“ ne faut pas l'accuser seul (M. Ferry) et lui infliger toute la responsabilité de nos désastres, de notre abaissement. Il n'a été le maître, il n'a pu faire tant de mal que par la volonté de la Chambre..... M. Ferry, c'est l'homme du régime, c'est l'expression de l'idée républicaine telle que la conçoivent et la veulent appliquer toutes les fractions à peu près politiques du parti révolutionnaire. C'est au nom de cette idée que, d'accord avec M. de Freycinet, M. Grévy, M. Brisson, M. Clémenceau, et tant d'autres, il a fait et les décrets contre les congrégations, et l'article 7 contre l'enseignement chrétien, et tous les actes de persécution dont souffre l'Eglise.”

* * *

Les anciens ministres sont demeurés chargés de l'expédition des affaires courantes jusqu'à la nomination de leurs successeurs.

Les deux Chambres ont voté unanimement un premier crédit de 50 millions pour le Tonkin, se réservant de compléter les 200 millions et même, au besoin, d'aller au-delà, lorsqu'il y aurait un ministère qui pourrait faire connaître ses projets. Toutefois, M. Paul de Cassagnac a fait ses réserves pour l'avenir, et M. de Kerdrel, au nom d'une partie de la droite du sénat, a lu une déclaration rappelant que l'opposition n'entendait encourir aucune responsabilité pour l'expédition du Tonkin, qu'elle a toujours blâmée.

Enfin, après beaucoup de tâtonnements, l'on a trouvé des successeurs à M. Ferry. Les décrets nommant les nouveaux ministres ont été publiés par le *Journal officiel*, le matin du 7 avril. Voici les noms :

Présidence du conseil et justice.—M. Brisson. *Affaires étrangères*.—M. de Freycinet. *Intérieur*.—M. Allain-Targé. *Instruction publique et cultes*.—M. Goblet. *Travaux publics*.—M. Sadi Carnot. *Agriculture*.—M. Hervé-Mangon. *Commerce*.—M. Pierre Legrand. *Guerre*.—M. le général Campenon. *Marine*.—M. le contre-amiral Galiber. *Finances*.—M. Clamagerau. *Postes et télégraphes*.—M. Sarrien.

La plupart des ministres appartiennent à l'union démocratique ou à la gauche radicale. Les ministres députés sont au nombre de sept; les sénateurs au nombre de trois : MM. de Freycinet, le général Campenon et Clamageran. M. Galiber, le ministre de la marine, n'appartient à aucune des deux Chambres.

En dehors des ministres de la guerre et de la marine, le nouveau cabinet ne compte que des avocats et des ingénieurs ; les ingénieurs sont MM. de Freycinet, Sadi Carnot et Hervé Mangon.

Voici comment l'*Univers* apprécie ce ministère :—

“ Il a d'abord l'inconvénient grave d'être bicéphale ; il a deux têtes dans MM. Brisson et de Freycinet, et c'est une de trop.... D'autre part, l'union républicaine,